

## AUTORISATION DE CONDUITE EN SECURITE GRUES MOBILES POUR LE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE INTERNE PAR L'EMPLOYEUR

**DUREE**

1 à 2 jours  
selon besoin

### PUBLIC CONCERNE

Toute personne étant amenée à utiliser une grue mobile

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

Etre capable de maîtriser les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles tant sur le plan théorique que pratique. Maîtriser les règles de sécurité et les mettre en pratique.

### PRE-REQUIS

Etre reconnu apte par le médecin du travail.

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés interactifs  
Démonstrations par le formateur  
Etude de cas et exercices sur feux réels.

### INTERVENANTS

Formateur qualifié.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 personnes maximum par session.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.**

### PROGRAMME

#### Réglementation

- ✓ Recommandation CNAM TS R. 483
- ✓ Documents à présenter lors des contrôles
- ✓ Rôle des différents organismes : I. T, CRAM
- ✓ Les rôles des responsables des intervenants sur un chantier : chef de chantier, chef de manœuvre, élingueur, conducteur.

#### Le conducteur

- ✓ Place et rôle du conducteur
- ✓ Ses responsabilités

#### Technologie des grues mobiles

- ✓ Notions élémentaires de physique
- ✓ Stabilité des grues mobiles

#### Elingages

- ✓ Les principaux types de grues mobiles
- ✓ Les risques liés à leur utilisation

#### Sécurité

- ✓ Règles d'utilisation et de conduite

#### Vérifications

- ✓ Les consignes de sécurité sur les chantiers

#### Circulation sur la voie publique

- ✓ Rappel du code de la route
- ✓ Gestes de commandement

#### Exercices pratiques

### EVALUATION ET VALIDATION

Examens théoriques et pratiques sur circuit au cours de la formation permettant d'apprécier si les compétences sont maîtrisées

- ☞ Délivrance d'une attestation de stage et édition d'une autorisation de conduite délivrée sous la responsabilité de l'employeur selon le décret N° 98-1084 du 02 décembre 1998

Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ».

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.